

## **Arrêté du Maire DG-N° 2026-0727**

### **OBJET : ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC**

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** l' article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération des délégations du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026 - DCM2604148003 délégrant au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords - cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **DECIDE**

**Article 1** : D'attribuer le marché de l'affaire N°2024-001-7 marché subséquent N° 6 Vacances pour tous – Mai 2026 à l'opérateur économique ci-dessous :

LUXEVENTS O.I.  
291 Rue du Grand Bleu  
97 440 SAINT-ANDRE

**Montant** : **18 240,00 € HT**, soit 19 790,40 € TTC.

**Article 2** : Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André, le